



# Rassemblement aux bougies Place Félix Poulat

**Vendredi 10 février 2023 de 18H à 19H30**

## **Pour la liberté d'expression en Iran**

**avec Amnesty International, la Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme en Iran et le collectif des Iranien.ne.s de Grenoble**

**Le 11 février 1979**, le régime des mollahs prenait le pouvoir et imposait une dictature religieuse et misogyne : dès fin février 1979, les compétitions sportives féminines sont annulées, en mars 1979 les femmes sont exclues de la magistrature, le divorce est accordé uniquement aux hommes et le port obligatoire du voile est institué pour les femmes au travail. Suivront dans la même année les 1ères exécutions pour "vice", les lapidations, les coups de fouet, les quotas d'étudiantes dans les universités, l'interdiction de voyager sans la permission du mari, etc...

En vertu de l'article 638 du Code pénal islamique iranien, tout acte jugé « offensant » pour la décence publique est passible d'une peine d'emprisonnement allant de 10 jours à deux mois, ou de 74 coups de fouet. La loi s'applique aux filles dès l'âge de neuf ans, l'âge minimum de la responsabilité pénale pour les filles en Iran (15 ans pour les garçons). Dans la pratique, les autorités imposent le port obligatoire du voile aux filles dès l'âge de sept ans, lorsqu'elles commencent l'école primaire.

**2ème pays en nombre d'exécutions capitales après la Chine**, l'Iran poursuit chaque année des milliers de personnes qui n'avaient fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. La torture et autres formes de mauvais traitements sont généralisées et systématiques.

La [répression meurtrière](#) du soulèvement populaire en Iran, qu'a suscitée l'arrestation de Jina Mahsa Amini parce qu'elle n'avait pas mis correctement son voile, puis sa mort en détention le 16 septembre 2022, s'inscrit dans le sillage [du cycle d'attaques violentes](#) menées par les autorités contre la population qui exprime ses revendications légitimes depuis fin 2017.

**Au 7 février 2023**, l'ONG Iran Human Rights dénombre **527 morts dont 71 enfants, et 20 000 arrestations au cours des manifestations depuis le 16 septembre 2022.**

Amnesty International a recueilli des informations sur les crimes de droit international et autres graves violations des droits humains perpétrés par les autorités iraniennes en marge des manifestations, notamment [les homicides](#), les [arrestations et détentions arbitraires massives](#), les [disparitions forcées](#), la [torture et les mauvais traitements](#) et les condamnations à de lourdes peines de prison ou à la [peine de mort](#) à l'issue de [procès manifestement iniques pour "inimitié envers Dieu" ou "corruption sur terre"](#). Les autorités iraniennes font la sourde oreille face aux multiples appels de la communauté internationale en faveur de l'ouverture d'enquêtes pénales sur ces crimes. Elles s'efforcent même de détruire les preuves de leurs crimes, tout en [persécutant](#) les victimes et leurs familles qui réclament vérité, justice et réparation.

**A la veille de l'anniversaire de 44 ans de prise de pouvoir par les mollahs, nous vous appelons à venir nous rejoindre Place Félix Poulat pour soutenir le peuple iranien dans sa lutte pour l'égalité, le droit et la démocratie. Femme, Vie, liberté.**

Contact Presse : Véronique KLAJNBERG, secrétaire du groupe Amnesty International de Grenoble, tel 07 82 84 96 95